

Fiche de fonction

INFIRMIER(E) DIPLOME(E) D'ETAT REFERENT (IDER)

Actualisation : 07/09/2015

RAISON D'ETRE DU POSTE

L'IDE référent coordonne le service soins en partenariat avec le médecin coordinateur et sous la responsabilité du chef d'établissement. Il conserve en outre la même raison d'être que le poste infirmier

CONTEXTE ET ENVIRONNEMENT DU POSTE : RELATIONS

» Relations internes

↳ Liaisons hiérarchiques

- Direction de l'établissement
- Médecin coordonnateur
- Coordonnatrice des soins

↳ Liaisons fonctionnelles

- Equipe soignante
- Aides-soignantes
- Cuisinier
- Gouvernante
- Personnels des services administratifs et logistiques

» Relations externes

- IFSI/IFAS
- ARS/CG

LE POSTE REPOSE SUR 9 MISSIONS SOCLES.

I. ORGANISATION DU TRAVAIL

- Elaborer des plannings de travail des IDE, des AS et des AMP
- Contrôler la programmation des soins, leur réalisation et leur traçabilité.
- Réaliser en collaboration avec l'équipe soin, les différentes fiches de tâches
- Participer à la sécurisation du circuit du médicament
- Organiser la mise en place de référents sous- processus de soins

II. ENCADREMENT DE L'EQUIPE SOIGNANTE

- Encadrer l'équipe soignante en relation avec le chef d'établissement et le médecin coordonnateur
- Anticiper et gérer les conflits dans l'équipe soignante en relation, si besoin, avec le chef d'établissement
- Etre force de propositions pour permettre d'assurer une meilleure qualité des soins
- Organiser, avec le chef d'établissement (et/ou le médecin coordinateur) des réunions ayant pour thème " l'organisation des soins et la prise en charge du résident ".
- Prévention de lutte contre la maltraitance et promotion de la bientraitance

III. FORMATION DU PERSONNEL SOIGNANT ET DES STAGIAIRES SOINS

- Accueil des stagiaires (présentation de l'établissement, du personnel, etc.)
- Suivi et évaluation de la personne en stage (objectifs de stage...)
- Accueil et suivi des nouveaux embauchés dans le domaine du soin
- Formation en interne sur les recommandations de bonnes pratiques et sur le logiciel de soins

IV. REFERENT QUALITE DANS LE DOMAINE DU SOINS

- Suivre les indicateurs qualité des soins demandés par la Coordination des Soins
- Participer à la rédaction du projet de soins de l'établissement
- Rédaction, mise en œuvre et suivi du PAQ soins en lien avec le Directeur de l'établissement
- Participation aux audits qualités des soins organisés par la Coordination des soins et aux évaluations internes et externe
- Organiser et contrôler le respect de la mise en application des protocoles
- Participer à des groupes de travail externe à l'EHPAD dans le domaine du soin
- Prévention des risques associés aux soins dont l'hygiène

V. RELATIONS AVEC LE CHEF D'ETABLISSEMENT

- Interlocuteur privilégié du chef d'établissement, l'IDE référent fait remonter toutes les informations importantes concernant les résidents ou le personnel

VI. RELATIONS AVEC LE MEDECIN COORDINATEUR

- Donner régulièrement les informations essentielles concernant les résidents au médecin coordinateur
- Relais entre les médecins traitants et le médecin coordinateur
- Assurer avec le médecin coordinateur, le lien entre le projet de soins infirmiers et le projet médical.
- Participer au « Girage et Pathos » des résidents avec le médecin coordinateur, être présent lors des contrôles de tutelle.

VII. COORDONNER LES PROJETS

- Assurer le suivi et la mise à jour du projet de soins avec le médecin coordinateur en collaboration avec le chef d'établissement
- Assurer le suivi et la mise à jour des dossiers de soins et la nomination des référents projets d'accompagnement personnalisés en liaison avec l'ensemble de l'équipe soignante

VIII. RELATION AVEC LES RESIDENTS ET LES FAMILLES

- A l'admission : présentation comme interlocuteur soignant référent, application du protocole d'accueil. Mise en route du dossier de soins, suivi du traitement antérieur, etc. Les quinze premiers jours, l'IDE référent suit plus particulièrement le nouveau résident. Il effectue la première toilette afin de déterminer le niveau d'autonomie (toilette évaluative) et de donner les consignes de prise en charge au reste de l'équipe.
- Il est l'interlocuteur privilégié des familles concernant les soins, il donne des informations aux familles sur l'état de santé des résidents. (NB : les AS ne sont pas habilités à donner des informations sur l'état de santé des résidents, et orientent les familles vers l'IDE référent.)
- L'IDE référent participe à toutes les activités d'un infirmier en EHPAD, mais se réserve le temps nécessaire pour conduire les activités plus spécifiques dévolues à l'IDE référent. Ceci sous la responsabilité du chef d'établissement.

IX. SUIVI DU MATERIEL ET DES DISPOSITIFS MEDICAUX

- Mise à disposition de l'équipe IDE et médicale de la liste des produits à la charge financière de l'EHPAD
- Suivi de la gestion du stock des produits d'incontinence
- Gestion du stock de pharmacie et du matériel de soin
- Commandes ou locations de matériel médicalisé
- Rencontres avec des représentants de fournisseur de dispositifs médicaux stériles ou non.
- Remontée d'informations suite aux alertes de pharmaco et de matéro-vigilance vers la coordination des soins

COMPETENCES REQUISES

Textes réglementaires

- L'infirmier exerce ses missions conformément aux dispositions prévues par le décret du 29 juillet 2004, et aux règles qui régissent la profession

Formation

- Etre titulaire du diplôme d'état d'infirmier
- Quelques années d'expérience en gériatrie souhaitées

Connaissances / savoirs

- Connaître le décret de compétences réglementant la profession,
- Connaître les règles déontologiques (secret professionnel),
- Connaître les procédures inhérentes à la fonction occupée : protocoles de soins, protocoles d'hygiène, protocoles d'urgence et protocoles spécifiques en fonction des pathologies...
- Connaître les procédures logistiques de commande, de maintenance,
- Actualiser continuellement ses connaissances dans le domaine législatif

Savoir-faire

- Adapter et prioriser les activités en fonction des besoins des résidents et de la charge de travail du secteur,
- Déléguer les activités en fonction des compétences aux personnes habilitées,
- Identifier les situations à risque,
- Créer une dynamique de groupe, et stimuler ses collaborateurs,

Savoir-être

- S'adapter au résident, à sa pathologie, le rassurer, l'informer,
- Communiquer et renseigner les résidents, les familles, les intervenants extérieurs,
- Sélectionner et transmettre la bonne information au bon interlocuteur,
- Alerter en cas de dysfonctionnement,
- Etre vigilant, rigoureux,
- Etre capable de transférer ses connaissances et ses compétences,
- Avoir le sens de l'organisation, un esprit de synthèse et de rigueur professionnelle,
- Etre autonome, savoir gérer une équipe.

Convention collective applicable : **CCN51**